

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
05/4/18
DOSSIER N°6887**

**COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 -
SUBVENTIONS**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALEIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Coordination des Collèges*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : COLLÈGE AU PATRIMOINE - ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025 -
SUBVENTIONS**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n°11/3/6 du Conseil Général du 27 juin 2011 relative à la mise en place du dispositif
"Collège au Patrimoine" ;
VU le budget de l'exercice,*

VU le rapport CP2025-05/4/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'attribuer les subventions conformément au tableau ci-après d'un montant total de **2 495 €** :

COLLÈGE	CLASSE	SITE	EFFECTIFS	DATE DE SORTIE	MONTANT ACCORDE
Claude Chabrol – AHUN	2 classes de 6 ^{ème}	Etang des Landes – LUSSAT	44	24/06/2025	195 €
	4 ^{ème} 1 et 2	Musée de la Mine – BOSMOREAU LES MINES	44	16/06/2025	350 €
Benjamin Bord – DUN LE PALESTEL	5 ^{ème} A et B	Mottes castrales – ST DIZIER LA TOUR et Château de Villemonteix – ST PARDOUX LES CARS	49	16/05/2025	650 €
Jules Marouzeau – GUERET	3 ^{ème} 3 et 4	Bois du Thouraud – MAISONNISES	55	01/04/2025	175 €
Octave Gachon – PARSAC	2 classes de 5 ^{ème}	Forteresse de CROZANT et Arboretum de la Sedelle	36	25/05/2025	500 €
	2 classes de 3 ^{ème}	Centre de la Mémoire – ORADOUR SUR GLANE	43	17/04/2025	625 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront prélevées sur le Chapitre 65 – Article 657381 – Fonction 221 du Budget départemental.

Pour l'ensemble des décisions

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le



ID : 023-222309627-20250526-CP2025111-DE